



**Association européenne pour la
défense des droits et des libertés**



**Comité des
personnes migrantes**

**TRAVAIL COMPARATIF CONCERNANT LA RECOMMANDATION DES
OING POUR UNE APPROCHE GLOBALE DES DROITS DES RÉFUGIÉS
ET LA RECOMMANDATION 481 DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR
L'ACCUEIL DES FEMMES ET ENFANTS RÉFUGIÉS**

Juin 2023, Strasbourg, France

«

Ce travail se réfère à deux textes, le premier, la *Recommandation pour une approche globale des droits des réfugiés et des migrants et du rôle de la société civile*¹ de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, adoptée par l'Assemblée générale le 26 avril 2023. Le deuxième est la Recommandation 481 du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe sur *l'Accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe*² de 2022, qui s'appuie sur le *Rapport CG (2022)43-14prov*³ du même nom, du 20 septembre 2022.

Ces deux travaux traitent de la question des réfugiés, qui, pour des raisons pratiques, désignent ici **toutes les personnes en situation de déplacement** (migrants, réfugiés, demandeurs d'asile) et non pas seulement ceux dont le statut officiel de "réfugié" a été accordé. En effet, bien que ces deux recommandations adoptent des angles différents, l'un avec une "approche globale des droits des réfugiés", l'autre se concentrant sur "les femmes et les enfants réfugiés", ces deux textes se rejoignent sur de nombreux points. Il semble donc pertinent de relever les convergences de ces deux travaux, réalisés par des individus spécialisés sur le sujet.

Tout d'abord, les deux recommandations se retrouvent sur le besoin d'une meilleure coopération verticale entre les différents niveaux de l'administration. Car en effet, un partage d'information plus performant entre les différents acteurs de la migration améliorerait tous les services liés à la question, notamment en termes de santé mais pas seulement. De plus, les deux recommandations abordent la question du logement, de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Ceux-ci sont traités de manière exhaustive dans le rapport du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux.

En effet, la recommandation des OING mais aussi le rapport du Congrès insiste sur la santé mentale et les violences psychologiques des personnes en situation de migration. C'est un aspect fréquemment négligé. Il semble exister un consensus implicite que si l'intégrité physique des personnes en situation de migration est restée intacte, il est "difficile de faire mieux". Or, c'est une erreur que de mettre la santé

¹ <https://rm.coe.int/recommandation-pour-un-approche-globale-des-droits-des-refugies-et-des/1680ab0e0e>

² Consulté le 5 juillet 2023.

https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a8bbaf.

³ Consulté le 5 juillet 2023.

https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a863cd.

«

mentale de ces personnes au second plan. L'attaque au couteau à Annecy est encore fraîche dans l'esprit des Français, une attaque d'un réfugié de Syrie sur des enfants dans un parc. Après l'incident, l'individu a été placé en hôpital psychiatrique puisqu'il présentait un état psychologique instable. D'où la nécessité de prendre en compte la santé mentale des réfugiés, qui ont vécu une expérience que personne ne pourrait qualifier de facile, et dont il paraît normal de ressortir avec des séquelles, qui doivent être prises en compte et traitées.

Par ailleurs, la question de l'hébergement, cruciale, est abordée dans les deux recommandations et d'autant plus dans le rapport du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Il développe sur la nécessité de mettre au service des réfugiés des centres d'hébergement décents et adaptés au public ; notamment en ce qui concerne les personnes enceintes ou handicapés qui ont besoin de dispositifs adéquats.

Les deux recommandations insistent aussi sur l'éducation, qui est nécessaire, en gardant à l'esprit qu'il s'agit la plupart du temps d'enfants qui ont vu de longues périodes d'interruption scolaire. Il s'agit donc de leur garantir une éducation adaptée à leur situation particulière, tout en leur permettant de regagner un cursus "classique" dès que possible afin qu'ils s'intègrent au mieux dans leur nouvelle école.

Ensuite, et sur ce point-là les deux recommandations sont formelles : il est impératif de trouver le moyen d'inclure davantage la société civile sur la question de la migration. Il serait utile de créer un réseau qui regrouperait notamment les OING, les ONG et les associations pour faciliter le partage d'information, le financement de projets coûteux, le transfert de compétences, mais aussi pour constituer un réseau ayant davantage de poids politique.

Et finalement, la recommandation de la conférence des OING et le rapport du Congrès interpellent tous deux sur la question de la traite des êtres humains. Sur ce point-là, le rapport souligne que ce sont notamment les femmes qui sont "particulièrement exposées à la violence". Ainsi, les deux textes insistent sur la nécessité de protéger les individus en situation de migration de ce genre de violation des droits de l'homme et à démanteler les réseaux qui en sont les auteurs.

«

La recommandation de la Conférence des OING et la recommandation du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux se rencontrent donc sur de nombreux points, et ce non pas par hasard, mais bien parce que ces deux organes ont étudié la question de la migration en identifiant des éléments sur lesquelles il est nécessaire d'agir afin de garantir le respect des droits de l'homme pour toutes les personnes, qu'importe leur statut et sans aucune distinction.